

Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon

séance du 03 avril 2018

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil dix huit, le trois avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucon régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud DELAIR, Maire.

Date de la convocation : 23/03/2018

Présents : Monsieur Arnaud DELAIR, Monsieur Mathieu DUPUY, Madame Valérie FUERTES, Monsieur Stephen LYNCH, Monsieur Christophe MANTON, Madame Stéphanie VEDELAGO, Monsieur Thierry BORDERIE, Monsieur Christophe MARGONTIER, Monsieur Philippe LHOMENIE, Madame Karine SEDENT.

Excusés :

Absents : Moïse FONVIELLE

Réprésentés :

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu du 20 février 2018 adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : Report des délibérations "Vote des comptes administratifs 2017", "Vote des comptes de gestions 2017", "Affectation des résultats", "Vote des taux de taxes", "Vote des budgets 2018" et "déstockage tuiles" approuvée à l'unanimité.

Ordre du jour:

Délibérations :

- vote Compte Administratif 2017
- vote du Compte de gestion
- Affectation du résultat de fonctionnement
- vote Compte Administratif 2017 - budget assainissement
- vote du Compte de gestion - budget assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement budget assainissement
- vote des taux de taxes 2018
- vote du Budget 2018 commune
- vote du budget 2018 - budget assainissement
- frais de déplacement personnel communal
- destockage tuiles

Questions diverses :

Délibérations du conseil:

Frais de déplacement du personnel communal (2018 39)

Le Maire expose au Conseil municipal que certains agents sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel à l'extérieur de la commune pour les besoins du service. (formations, réunions,...)

L'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par ces agents, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 210.00 € (*montant maximum annuel*).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- d'autoriser ces agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service à l'extérieur de la commune, sous présentation d'une attestation de présence ou justificatif.
- de prendre en charge les frais de transport dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2007, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle qui sera versée à chaque agent à : 210 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette indemnité.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Cérémonie du 8 mai : organisation de la commémoration.

Demande de concession cimetière : Dans leur courrier du 16 février 2018, Monsieur et Madame DOUCET Léon demandent une concession dans le cimetière communal. Les membres du Conseil municipal acceptent unanimement cette demande et autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Contrat projets communaux : Pour 2018, projet de création d'un second accès au cimetière et réaménagement de la salle des fêtes. Pour 2020, projet de columbarium et archivage des documents officiels.

Tarifcation frais scolaires : réunion concernant la participation des communes de Fraisse et de Monfaucon aux frais de fonctionnements de l'école du Fleix prévue jeudi 5 avril 2018.

Fin de la séance à 22h30.

Les membres du Conseil,

Le Maire,